

ANNEXE - MODULATION DES MONTANTS DE L'AIDE A LA VIE PARTAGÉE INDIQUÉE PAR LA CAISSE NATIONALE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA).

Cette annexe constitue un outil d'aide indicative au service des porteurs de projets pour évaluer le niveau d'Aide à la vie partagée mobilisable.

Les montants pondérés de l'Aide à la vie partagée, par an et par personne, peuvent être :

AVP SOCLE	AVP INTERMEDIAIRE	AVP INTENSIVE
5 000 €	7 500 €	10 000 €

Il existe deux familles d'indicateurs :

A) INDICATEURS STRUCTURELS DE PONDERATION

Ils sont :

- non totalement rattachables à la qualité et à l'intensité du projet de vie sociale, bien qu'étroitement liés ;
- susceptibles d'impact sur l'équilibre général et particulièrement sur les charges courantes.

INDICATEURS STRUCTURELS DE PONDERATION	INDICATEURS DE MODULATION DE L'AVP
Public concerné et nature des activités mises en place dans le cadre du projet de vie sociale et partagée.	Niveaux de : - autonomie des habitants, - intensité de leur participation au projet - besoins de présence, d'animation et de régulation du vivre ensemble, à l'intérieur et à l'extérieur des logements (hors APA, PCH et au titre de service mutualisés).
Nombre de logements constituant l'habitat inclusif.	Détermine le coefficient de répartition des charges fixes.
Temps de présence des professionnels chargés d'animer la vie sociale et partagée et leur qualification.	- temps de présence ; - temps de formation, implication dans des réseaux d'échange entre pairs ; - reconnaissance financière des qualifications.
Partenariats organisés avec les acteurs locaux pour assurer la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée.	- la mobilisation des ressources locales (humaines, patrimoniales, culturelles) conditionne l'ancrage de l'habitat, de ses occupants et de leur lien au territoire. - Possiblement complexe et chronophage pour les professionnels et bénévoles impliqués.
Recherche de financements complémentaires	- Constitue une garantie et une exigence de qualité pour le projet de vie sociale lui-même et de sécurisation sur le long terme.

B) INDICATEURS D'INTENSITE

FONCTIONS SUSCEPTIBLES DÊTRE FINANCES PAR L'AIDE A LA VIE PARTAGEE	AVP SOCLE	AVP INTERMEDIAIRE	AVP INTENSIVE
Participation sociale des personnes et le développement de la citoyenneté	Le contrat Porteur/co-habitant donne toutes les informations sur les principes et les engagements	Le contrat Porteur/co-habitant donne toutes les informations sur les principes et les engagements	Le contrat Porteur/co-habitant donne toutes les informations sur les principes et les engagements
	Existence d'un temps d'information collectif et d'échange régulier (au moins bimensuel). Les personnes sont invitées à donner leur avis et émettre des suggestions sur les différents aspects de la vie au sein de l'habitat.	Existence d'un temps d'information collectif et d'échange régulier (au moins bimensuel). Les personnes sont invitées à donner leur avis et émettre des suggestions sur les différents aspects de la vie au sein de l'habitat.	Existence d'un temps d'information collectif et d'échange régulier (au moins bimensuel). Les personnes sont invitées à donner leur avis et émettre des suggestions sur les différents aspects de la vie au sein de l'habitat.
	Mise en place d'outils d'automatisation adaptés à chacune des personnes pour l'appropriation de leur environnement proche	Mise en place d'outils d'automatisation adaptés à chacune des personnes pour l'appropriation de leur environnement proche	Mise en place d'outils d'automatisation adaptés à chacune des personnes pour l'appropriation de leur environnement proche
		Le projet de vie sociale en tant que tel fait l'objet d'une évaluation régulière pouvant déboucher sur des décisions collectives visant des ajustements et des améliorations. Ce temps associe tous les co-habitants et leurs proches.	Le projet de vie sociale en tant que tel fait l'objet d'une évaluation régulière pouvant déboucher sur des décisions collectives visant des ajustements et des améliorations. Ce temps associe tous les co-habitants et leurs proches.
			<p>Déploiement de leviers d'implication active adaptés aux spécificités des co-habitants et de leurs familles.</p> <p>Le personnel AVP bénéficie régulièrement de temps de formation et d'échange avec ses pairs ou au sein d'un réseau.</p>

Vivre ensemble au sein de l'habitat et en interaction avec son environnement de proximité	<p>Les règles régissant la vie quotidienne et les espaces partagés sont connues de tous et rappelées. Les évènements impactant le vivre ensemble (emménagement, déménagement, décès, relations amoureuses...) font l'objet d'échanges avec les habitants.</p>	<p>Les règles régissant la vie quotidienne et les espaces partagés sont connues de tous et rappelées. Les évènements impactant le vivre ensemble (emménagement, déménagement, décès, relations amoureuses...) font l'objet d'échanges avec les habitants.</p>	<p>Les règles régissant la vie quotidienne et les espaces partagés sont connues de tous et rappelées. Les évènements impactant le vivre ensemble (emménagement, déménagement, décès, relations amoureuses...) font l'objet d'échanges avec les habitants.</p>
	<p>Les dysfonctionnements et conflits font l'objet de médiation préventive.</p>	<p>Les dysfonctionnements et conflits font l'objet de médiation préventive.</p>	<p>Les dysfonctionnements et conflits font l'objet de médiation préventive.</p>
		<p>Le salariés co-construit avec les habitants des outils permettant à chaque habitant de mémoriser les rythmes de vie de chacun et de se les approprier pour un respect réciproque.</p>	<p>Le salariés co-construit avec les habitants des outils permettant à chaque habitant de mémoriser les rythmes de vie de chacun et de se les approprier pour un respect réciproque.</p>
		<p>le personnel AVP peut bénéficier de conseils externes si besoin.</p>	<p>le personnel AVP peut bénéficier de conseils externes si besoin.</p>
		<p>Le voisinage proche est invité à certains évènements organisés par les co-habitants et réciproquement.</p>	<p>Le voisinage proche est invité à certains évènements organisés par les co-habitants et réciproquement.</p>
			<p>Développement actif des relations avec le voisinage et les services de proximité comme axe fort du projet. Temps conséquent mobilisé.</p>
Programmation et animation du projet de vie sociale/ utilisation des espaces partagés.	<p>Le projet de vie sociale existe et est accessible aux co-habitants et à leurs proches. Il peut être évolutif.</p>	<p>Le projet de vie sociale existe et est accessible aux co-habitants et à leurs proches. Il peut être évolutif.</p>	<p>Le projet de vie sociale existe et est accessible aux co-habitants et à leurs proches. Il peut être évolutif.</p>
	<p>Le programme des activités proposées est affiché et partagé lors de temps d'information. Les personnes sont invitées mais totalement libres de participer ou pas.</p>	<p>Le programme des activités proposées est affiché et partagé lors de temps d'information. Les personnes sont invitées mais totalement libres de participer ou pas.</p>	<p>Le programme des activités proposées est affiché et partagé lors de temps d'information. Les personnes sont invitées mais totalement libres de participer ou pas.</p>
		<p>Les familles et proches sont régulièrement associés à l'animation de temps d'activité.</p>	<p>Les familles et proches sont régulièrement associés à l'animation de temps d'activité.</p>

<p>Programmation et animation du projet de vie sociale/ utilisation des espaces partagés.</p> <p>(suite)</p>		Les activités proposées prennent en compte les besoins différenciés des personnes notamment en terme de prévention des risques de perte d'autonomie, tout en favorisant l'intégration et la participation la plus large.	Les activités proposées prennent en compte les besoins différenciés des personnes notamment en terme de prévention des risques de perte d'autonomie, tout en favorisant l'intégration et la participation la plus large.
		Mise à disposition de petit équipement nécessaire au projet de vie sociale et partagé	Mise à disposition de petit équipement nécessaire au projet de vie sociale et partagé.
			La diversification et l'adaptation des activités, des supports et des formes d'implication ou de participation constituent un axe fort du projet.
			Partenariats mobilisés comme ressources.
<p>La coordination des intervenants/fonction de veille active</p>	Le planning des interventions et les coordonnées des intervenants est formalisé, actualisé et accessible dans chaque logement individuel et du professionnel chargé de l'AVP.	Le planning des interventions et les coordonnées des intervenants est formalisé, actualisé et accessible dans chaque logement individuel et du professionnel chargé de l'AVP.	Le planning des interventions et les coordonnées des intervenants est formalisé, actualisé et accessible dans chaque logement individuel et du professionnel chargé de l'AVP.
	Exercice d'une vigilance sur la sécurité physique et psychologique, médiation et alerte si besoin.	Exercice d'une vigilance sur la sécurité physique et psychologique, médiation et alerte si besoin.	Exercice d'une vigilance sur la sécurité physique et psychologique, médiation et alerte si besoin.
		les interventions médico-sociales et les actions d'animation et de communication sont articulées de manière à permettre à chaque habitant de participer au mieux à la vie partagée.	les interventions médico-sociales et les actions d'animation et de communication sont articulées de manière à permettre à chaque habitant de participer au mieux à la vie partagée.
			Un ou des temps sont proposés aux personnes co-habitanes et à leurs proches le cas échéant et en lien avec les professionnels chargés du suivi de parcours et des interventions à des fins d'amélioration de leur vie sociale globale.

Facilitation/interface - Propriétaire - bailleur /habitants sur les questions liées au logement	<p>Le salarié AVP sur le site habitat inclusif dispose des éléments minimum de connaissance du fonctionnement/équipement des logements ainsi que des coordonnées du bailleur/propriétaire.</p>	<p>Le salarié AVP sur le site habitat inclusif dispose des éléments minimum de connaissance du fonctionnement/équipement des logements ainsi que des coordonnées du bailleur/propriétaire.</p>	<p>Le salarié AVP sur le site habitat inclusif dispose des éléments minimum de connaissance du fonctionnement/équipement des logements ainsi que des coordonnées du bailleur/propriétaire.</p>
	<p>Il est capable de conseiller les personnes sur l'usage de l'équipement et de réaliser de menus dépannages domestiques (ampoule...)</p>	<p>Il est capable de conseiller les personnes sur l'usage de l'équipement et de réaliser de menus dépannages domestiques (ampoule...)</p>	<p>Il est capable de conseiller les personnes sur l'usage de l'équipement et de réaliser de menus dépannages domestiques (ampoule...)</p>
		<p>Médiation possible dans les différents échanges avec le propriétaire.</p>	<p>Médiation possible dans les différents échanges avec le propriétaire.</p>
		<p>Le personnel AVP est sensibilisé aux risques incendie.</p>	<p>Le personnel AVP est sensibilisé aux risques incendie.</p>
			<p>Il fait preuve d'inventivité pour permettre une appropriation responsable des consignes, avec les habitants.</p>
			<p>Une formation aux risques de sécurité incendie est proposée.</p>